

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 0

Votants : 13

.

Date de la convocation

29 juin 2021

Date d'affichage :

29 juin 2021

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LEBOUcq - Jean-Luc VALLET - Karine HUART – Adjoint
Didier GOUT - Anita SEVER - Mickaël DUFOUR - Nicolas HARDY – Muriel REBILLON – Mickaël TIERCIN – Jean-Michel SOLÉ - Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie GALLE - Franck CHARUEL - Anne-Marie VEILLE - Anne-Marie PLANCHAIS - Patricia PAUTONNIER - Yoann FLEURIEL

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEBOUcq est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021
- Financement des futurs projets : choix des emprunts
 - Emprunt pour le lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais » (délibération)
 - Emprunt pour les travaux d'aménagement du centre bourg (délibération)
- Décision modificative du budget lotissement « Les Terrasses de La Tiolais » (délibération)
- Projet photovoltaïque :
 - Participation au capital de la société commerciale (délibération)
 - Décision modificative du budget primitif 2021 pour crédits budgétaires à l'article 261 (délibération)
- Lotissement François Bordais : application de pénalités à l'entreprise LEMÉE TP, titulaire du lot 1 (délibération)
- Lotissement Les Terrasses de La Tiolais : validation de la phase AVP (avant-projet), de l'estimation prévisionnelle des travaux (délibération)
- Créances douteuses (délibération)
- Restauration scolaire : tarifs des repas au 1^{er} septembre 2021 (délibération)
- Subventions aux associations (délibérations)
- Compte rendu des différentes commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 16 juin 2021. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Financement des futurs projets : choix des emprunts

- pour le lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais »

- pour les travaux d'aménagement du centre bourg

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

● Emprunt pour le lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais »

Afin de financer les futurs travaux de viabilisation du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais », Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt. En effet, il n'y a pas de recette sur le budget de ce lotissement avant la vente des lots.

3 banques ont été contactées et au vu de leurs propositions respectives, la commission des finances propose de retenir l'offre de financement du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, comme détaillée ci-après :

Montant emprunté : 700.000 €

Durée : 5 ans

Différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum

Taux variable

Prêt indexé sur l'Euribor 3 mois (- 0,542 % à ce jour)

Euribor 3 mois + 0,77 %

Taux de prêt : 0,228 %

Remboursement par anticipation partiel ou total sans pénalité au gré des ventes de lots

Frais de dossier : 0,05 % du montant emprunté

Echéances trimestrielles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt de 700.000,00 euros au vu des caractéristiques ci-dessus, pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais » ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment le contrat de prêt.

● Emprunt pour les travaux d'aménagement du centre bourg

Afin de financer les futurs travaux d'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt.

3 banques ont été contactées et au vu de leurs propositions respectives, la commission des finances propose de retenir l'offre de financement du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, comme détaillée ci-après :

Montant emprunté : 400.000 €
Durée : 12 ans
Taux fixe : 0,39 %
Frais de dossier : 0,05 % du montant emprunté
Echéances trimestrielles
Echéances constantes
A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt de 400.000,00 euros au vu des caractéristiques ci-dessus, pour les travaux d'aménagement du centre bourg ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment le contrat de prêt.

Décision modificative du budget lotissement « Les Terrasses de La Tiolais »

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Afin d'équilibrer le budget du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais », Monsieur le Maire rappelle l'inscription d'un emprunt de 679.110,00 € en recette d'investissement, à l'article 1641.

Suite à la décision de contracter un emprunt de 700.000,00 €, Monsieur le Maire propose « d'ajuster » l'inscription budgétaire via une décision modificative comme suit :

Section d'investissement :

<u>Dépenses :</u>	Article 1641	:	+ 20.890,00 €
<u>Recettes :</u>	Article 1641	:	+ 20.890,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter la décision modificative n°1, comme détaillée ci-dessus, du budget annexe 2021 du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais » ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir

Projet photovoltaïque :

- **participation au capital de la société commerciale**
- **décision modificative du budget primitif 2021 pour l'inscription de crédits budgétaires à l'article 261**

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

● Participation au capital de la société commerciale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin 2021 décidant de retenir le groupement EO-Entech comme partenaire et associé (avec la commune et la SEML Energ'iv) au sein de la société commerciale qui va être créée pour le développement et la construction de la centrale photovoltaïque.

Cette société aura la forme d'une société par actions simplifiée (SAS), régie par les dispositions du Code de commerce. Elle aura pour objet social :

- la production d'énergies renouvelables, notamment par l'acquisition et l'installation de centrales photovoltaïques ;
- et l'exploitation d'unité de production d'énergie renouvelable, notamment de centrales photovoltaïques, comprenant de manière non exhaustive la vente d'électricité et produits associés, la maintenance préventive et curative des installations, l'amélioration et l'optimisation de la production.

La société exercera ses activités notamment sur le territoire de chacun de ses actionnaires personnes morales de droit public. Elle pourra également, au besoin, intervenir sur des territoires limitrophes de chacun de ses actionnaires personnes morales de droit public.

Le siège social sera à l'adresse de la SEML Energ'iV, sise Village des Collectivités d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé – CS 43603, 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD.

Lors de la constitution, il sera fait apport à la Société d'une somme de 1000 € correspondant à la valeur nominale de 100 actions de 10 € chacune, toutes de numéraire, composant le capital social, réparties entre les actionnaires de la façon suivante :

EO-Entech	:	510 €
La SEML Energ'iV	:	340 €
La commune	:	150 €

Conformément aux statuts de la société, un Comité de Direction l'administrera en lieu et place du Président. Il déterminera les orientations des activités de la société et veillera à leur mise en œuvre. Chaque associé disposera d'un siège permanent au Comité de Direction.

Les modalités de prise de décision au sein du Comité de Direction seront retracées dans le Pacte d'actionnaires pris entre tous les associés de la société.

Vu l'article L2121-29, l'article L2253-1, l'article L1522-4, l'article L1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité :

- de la participation de la commune au capital de la société commerciale, créée pour le développement et la construction de la centrale photovoltaïque, par l'acquisition de 15 parts d'une valeur de 10 euros, soit un total de 150 euros ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée en section d'investissement, à l'article 261 (chapitre 26), du budget principal.

Mickaël TIERCIN informe du rendez-vous du 9 juillet prochain avec Energ'iV et EO-Entech, pour une revue contractuelle c'est-à-dire une relecture commune du contrat de partenariat et de ses annexes.

● Décision modificative du budget primitif 2021 pour crédits budgétaires à l'article 261

Suite à la décision de la participation de la commune au capital de la société commerciale, créée pour le développement et la construction de la centrale photovoltaïque, il est nécessaire d'inscrire des crédits budgétaires à l'article 261 (chapitre 26), en section d'investissement du budget principal.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section investissement (opération OPFI) :

Article 261 : + 150,00 €
Article 1641 : - 150,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité :

- d'accepter la décision modificative n°1, comme détaillée ci-dessus, du budget principal 2021 de la commune ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Lotissement François Bordais : application de pénalités à l'entreprise LEMÉE TP, titulaire du lot 1 (terrassements, voirie et assainissement)

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire informe que l'entreprise LEMÉE TP, titulaire du lot 1 (terrassements, voirie et assainissement), est à l'origine de plusieurs jours de retard dans l'exécution de ses travaux au lotissement communal François Bordais.

Or, au vu du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), en cas de retard dans l'exécution des travaux, des pénalités peuvent être appliquées et à hauteur de 500 € par jour de retard.

Dans le cas présent, du 20 décembre 2020 (date limite notifiée dans le procès-verbal de réception pour la réalisation des réserves) au 10 juin 2021 (date réelle constatée de fin d'exécution de l'ensemble des réserves), cela représente 172 jours de retard et donc un montant total de pénalités de 86.000 € (172 jours x 500 €).

Monsieur le Maire propose, en accord avec le maître d'œuvre, d'appliquer 5 % du montant total des pénalités soit 4.300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'appliquer une partie des pénalités à l'entreprise LEMÉE TP, titulaire du lot 1, d'un montant de 4.300 €, en raison de retards dans l'exécution des travaux ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Pour plusieurs élus, l'hydro-décapage des enrobés ne donne pas un résultat très satisfaisant.

Lotissement Les Terrasses de La Tiolais : validation de la phase AVP (avant-projet), de l'estimation prévisionnelle des travaux

Présentation : Michel BRARD, Adjoint

Michel BRARD informe de l'état d'avancement du projet du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais », précise que les éléments du permis d'aménager (plan de composition, règlement, plan des réseaux et programme de travaux) sont quasiment finalisés et que la phase AVP (avant-projet) peut être validée. Il rappelle également l'estimation prévisionnelle réalisée par le bureau d'études, l'Atelier du Marais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider la phase AVP du lotissement « Les Terrasses de La Tiolais » ;
- de valider l'estimation prévisionnelle des futurs travaux de terrassements, de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'équipements ;
- du passage à la phase PRO (projet) ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir

Concernant la défense incendie, Michel BRARD précise que les derniers essais de poteaux incendie situés à proximité du lotissement, montrent qu'ils sont conformes, ce qui évite de prévoir une réserve incendie.

Créances douteuses

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire informe de la demande de la Trésorerie, de constituer une provision pour les créances douteuses.

Il précise que les créances douteuses sont des créances prises en charge depuis plus de 2 ans, non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses. Aussi, dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Au vu de l'état de provisionnements des créances reçu le 18 juin 2021, Monsieur le Maire propose de provisionner la somme de 144,35 €, par un mandat à l'article spécifique 6817, sachant qu'un crédit budgétaire de 240 € a été inscrit à cet article au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter de provisionner la somme de 144,35 €, par un mandat à l'article 6817, qui correspond aux créances prises en charges depuis plus de 2 ans, non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Restauration scolaire : tarifs des repas au 1^{er} septembre 2021

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire précise que le contrat entre la commune et la société RESTORIA qui assure la fourniture des repas à l'école publique et à l'ALSH, prévoit une révision annuelle des prix, indexée sur l'évolution de l'indice INSEE 1763856.

Cette année, cette évolution correspond à une hausse de 0,793 %.

Nouveaux tarifs (à l'élément) applicables au 1^{er} septembre 2021 (tarifs 2021-2022) :

	Repas enfant		Repas adulte	
	HT	TTC	HT	TTC
Hors d'œuvre	0,212	0,223	0,264	0,279
Plat protidique	1,525	1,609	1,944	2,051
Garniture	0,411	0,434	0,538	0,568
Fromage	0,234	0,247	0,296	0,313
Dessert	0,289	0,305	0,362	0,382
Pain	0,147	0,155	0,147	0,155
Pique-nique sandwich	2,818	2,973	3,551	3,746
Pique-nique salade	2,671	2,818	3,404	3,591

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2021 tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Subventions aux associations

• A L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ACCA, reçu le 16 juin 2021, relatif au montant de la subvention communale 2021 qui leur a été versée, d'un montant de 400 €, sachant que l'association a perçu 750 € de subvention en 2020.

Les membres de l'association expriment leur étonnement face à cette diminution. Ils rappellent alors l'importance de leurs actions comme celle de la lutte contre les ennemis des cultures et qui engendre des dépenses pour l'achat de cages-pièges, de cartouches...

Conscient du rôle important de cette association, Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 350 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention complémentaire de 350 € à l'ACCA ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

● **Aux associations ayant participé à la fête communale du 4 juillet 2021**

Présentation : Catherine LEBOUQC, Adjointe

Catherine LEBOUQC, Adjointe, propose, au nom de la commission « culture-évènementiel », de verser une subvention, afin de les remercier, aux associations ayant participé à la fête communale du 4 juillet 2021, comme détaillé ci-dessous :

- Jav'Scène : 200 €
- Art Gus Compagnie : 200 €
- Bang'gallo : 100 €
- Rock Espérance Fougères : 50 €
- Twirling Club Fougères : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de verser les subventions aux associations ayant participé à la fête communale du 4 juillet 2021, comme détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Par ailleurs, un « cachet » sera versé aux autres groupes ayant aussi assuré une prestation lors de cette manifestation. Il s'agit du Bagad Bro Felger (400 €), du Trio BoWind (450 €), de Kelteen (700 €), de l'association « Bougé Bougé » (150 €) et de Jom Brass (500 €).

Catherine LEBOUQC remercie les élus ayant aidé à l'organisation de cette fête et souligne la bonne participation des jeunes du CMJ, du comité des fêtes et de Karine et Patrick, gérants du bar-tabac.

Comptes rendus des commissions

Commission « communication » du 21 juin 2021 : La commission commence à travailler sur le prochain bulletin municipal.

Commission « environnement » du 29 juin 2021 : Monsieur le Maire précise que l'objet de la réunion était de faire un point sur le marché local, la fréquentation étant en sérieuse baisse. Les élus sont allés à la rencontre des producteurs et l'idée de le déplacer place du kiosque, pendant l'été, pour plus de visibilité, a été émise.

Commission « affaires scolaires et sociales » du 1^{er} juillet 2021 : Catherine LEBOUQC informe des principaux sujets abordés lors de la réunion :

- État des lieux général sur les affaires scolaires et sociales ;
- Arbre de Noël ;
- Espace Ferdinand de Lariboisière : animations à mettre en place ;
- Projet de classes « musique » : refus de Fougères Agglomération en raison d'un budget trop élevé !

Conseil Municipal des Jeunes du 18 juin et du 2 juillet 2021 : Jean-Michel SOLÉ et Didier GOUT rendent compte des réunions et informent des 2 projets du CMJ : un concours de ramassage de déchets et la création d'un skatepark. Pour ce dernier, une rencontre avec Erwan Colombé, pour la présentation de celui de Fougères, est prévue le 6 juillet prochain. Une ou deux visites de sites extérieurs seront aussi organisées.

Questions diverses

GRDF : Monsieur le Maire donne quelques éléments du rapport d'activité 2020 de GRDF.

École publique : Monsieur le Maire et Catherine LÉBOUCQ informent du départ de Méлина BOIVENT, directrice de l'école publique. Son remplacement sera assuré par Emmanuelle LE PRINCE.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 25 août 2021 à 20 h 00
Ou mercredi 1^{er} septembre 2021 à 20 h 00

- Prochain bureau municipal :

- Commission Urbanisme et Aménagement : mardi 6 juillet 2021 à 18 h 15
+ commission Voirie
(aménagement du centre bourg)

- Commission Urbanisme et Aménagement : lundi 12 juillet 2021 à 18 h 15
(lotissement Les Terrasses de La Tiolais)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

La secrétaire,
Catherine LÉBOUCQ

Le Maire,
Bernard DELAUNAY